

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 6 EU+BE+LU	
	Date: 12/03/2014	
Remplace : 30/10/2012		
Date d'impression: 08/04/2014		
LINGO[®]	Page: 1/9	

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise (*)

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **Lingo[®]**
Matière(s) active(s) Clomazone & Linuron
Type de formulation ZC (mélange des formulations CS (Suspension Capsule) et SC (Suspension Concentrée))

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Belchim Crop Protection NV/SA
Technologielaan 7
B-1840 Londerzeel
Tel. +32 (0)52 30 09 06
Fax +32 (0)52 30 11 35
e-mail : info@belchim.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245
+24 h numéro d'appel d'urgence : +32 (0)14 58 45 45

SECTION 2: Identification des dangers (*)

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 DSD/DPD

L'indication de danger T, Toxique
N, Dangereux pour l'environnement

Effets néfastes sur la santé humaine

R40 – Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R48/22 – Nocif, Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.
R61 – Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Danger pour l'environnement

R62 – Risque possible d'altération de la fertilité
R50/53 – Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.1.2 CLP:

Symbole:
Mention d'avertissement
Effets néfastes sur la santé humaine

GHS 08, GHS 09

Danger

Carc 2 : Susceptible de provoquer le cancer

Repro 1B : Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité

STOT RE 2 : Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition

Danger pour l'environnement

Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques (M=1)

Aquatic Chronic 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme

2.2 Éléments d'étiquetage

CLP
Pictogramme de danger



Mention d'avertissement :

Danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 6 EU+BE+LU	
	Date: 12/03/2014	
Remplace : 30/10/2012		
Date d'impression: 08/04/2014		
LINGO®	Page: 2/9	

Phrases H	H351 – Susceptible de provoquer le cancer H360 Df – Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité H373 – Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme
Phrases P	P260 – Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols P273 – Éviter le rejet dans l'environnement P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308+313 – En cas d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin P391 – Recueillir le produit répandu P501 – Éliminer le contenu/réceptacle en accord avec la réglementation nationale
Phrases EUH	EUH401 – Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers Pas d'information disponible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants (*)

3.2. Mélanges

Substances dangereuses	Teneur en % (m/m)	Numéro CAS/ EINECS/ Index CE	Classification selon DSD/DPD (symboles / R-phrases) ⁽¹⁾	Classification selon CLP ⁽²⁾
Linuron	20% < c ≤ 25%	330-55-2 / 206-356-5 / 006-021-00-1	T, N R22-40-48/22-50/53-61-62	Acute Tox 4: H302 Carc 2: H351 Repro 1B : H360 Df STOT RE 2 : H373 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1: H410
Clomazone	< 10 %	81777-89-1/-/-	Xn,N R20/22-50/53	Acute Tox 4: H302 Acute Tox 4: H332 Aquatic Acute 1: H400 Aquatic Chronic 1 : H410
Sodium Nitrate	< 10%	7631-99-4/231-554-3/-	O,Xn R8-22-36/37/38	Acute Tox 4: H302 Eye Irrit 2:H319 Ox Liq 2: H272 Skin Irrit 2 : H315 STOT SE3 : H335
Calcium Chloride	< 10%	10043-52-4/233-140-8/017-013-00-2	Xi R36	Eye Irrit 2:H319
Lignosulfonic acid, sodium salt, sulfomethylated	1%<c<3%	7732-18-5/-/-	Xi R36	Eye Irrit 2:H319

(1) Pour le texte intégral des phrases R: voir autres sections et section 16

(2) Pour le texte intégral des phrases H: voir autres sections et section 16

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 6 EU+BE+LU	
	Date: 12/03/2014	
Remplace : 30/10/2012		
Date d'impression: 08/04/2014		
LINGO®	Page: 3/9	

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas de trouble ou d'apparition de symptôme, éviter de prolonger l'exposition. Traiter symptomatiquement. Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données sécurité au médecin ainsi que l'étiquette du produit si possible
En cas d'inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.
En cas d'ingestion	Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire de l'eau. Ne jamais rien faire boire à une personne inconsciente. Si la personne est pleinement consciente, tenter de faire vomir. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Retirer immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter immédiatement un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes, avec les paupières ouvertes. Retirer les lentilles de contact. Consulter immédiatement un médecin
Équipement de protection individuelle pour les secouristes	Éviter de s'exposer. Porter des vêtements de protection adaptés, gants et équipement de protection des yeux et du visage. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement individuel d'assistance respiratoire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible

4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pour toute information complémentaire, contacter **le Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245**

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés	Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone
Inappropriés	Eau (Lingo® est dangereux pour l'environnement – Ne pas diluer)

5.2 Dangers particuliers

En cas de combustion : libération de fumées toxiques
Voir Section 10 (Stabilité et réactivité)

5.3 Conseils aux pompiers

Méthode d'intervention	Isoler la zone d'incendie. Évacuer sous le vent. Ne jetez pas les eaux d'extinction dans l'environnement. Ne pas essayer de combattre le feu sans équipement de protection approprié. Ne pas respirer les fumées.
Protection des intervenants	Porter les équipements de protection individuelle adaptés ainsi qu'un appareil respiratoire isolant avec un écran facial de protection. Combattre le feu à distance et depuis un lieu protégé.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de nuages de poussière. En cas de dispersion importante, évacuer les lieux. Contacter immédiatement un expert. Ne pas fumer. Porter les équipements de protection appropriés : vêtements, gants, protection faciale et respiratoire. Maintenir le public à distance du danger.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 6 EU+BE+LU	
	Date: 12/03/2014	
Remplace : 30/10/2012		
Date d'impression: 08/04/2014		
LINGO®	Page: 4/9	

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la dispersion. Eviter la propagation de la dispersion dans l'environnement. Récupérer le produit avec du matériel absorbant. Absorber le produit déversé avec de la terre ou du sable. Entreposer les matériaux contaminés sur un site autorisé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher la dispersion du produit dans l'environnement. Récupérer le produit dispersé avec du matériel absorbant. Entreposer les matériaux contaminés sur un site autorisé.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Sections 8 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions

Assurer la bonne ventilation du poste de travail. Empêcher la formation de nuages de poussière.

Ne pas respirer les poussières.

Disposer d'instructions spéciales avant utilisation.

Ne pas manipuler sans avoir lu et compris les précautions d'usage.

Utiliser les équipements de protection individuels préconisés. Porter vêtements de protection, gants de protection et protection faciale.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer dans l'espace de travail

Se laver les mains minutieusement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Conformément à la réglementation locale et nationale.

Garder sous clé

Tenir hors de portée des enfants. Tenir à distance des aliments, boissons et aliments pour animaux.

Conserver dans un local ignifugé. Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de toute source d'humidité, de chaleur et d'ignition.

Matériaux de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Herbicide pour l'agriculture

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Pas d'information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection individuelle

- Hygiène

Fournir une ventilation suffisante au poste de travail

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation du produit

Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de prendre une pause.

Prendre une douche après le travail.

Porter des vêtements de travail propres chaque jour.

- Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protection latérale. Masque.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 6 EU+BE+LU	
	Date: 12/03/2014	
Remplace : 30/10/2012		
Date d'impression: 08/04/2014		
LINGO[®]	Page: 5/9	

- | | |
|--|---|
| - Protection des mains/de la peau | Vêtements de protection imperméables (Hypalon, Tyvex, Saranex, PVC...). |
| - Protection respiratoires | Gants de protection en nitrile. |
| Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement | Appareil de filtration respiratoire
Voir Sections 6.2, 6.3 et 13 |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique :	Liquide
Couleur :	Légère odeur aromatique
Odeur :	Brun clair
pH du mélange (émulsion 1% m/v)	7,82
Inflammabilité	Liquide non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Non applicable
Densité relative	1,2228 g/mL (20°C)
Solubilité	Dispersible dans l'eau
Propriétés explosives	Pas de données disponibles
Propriétés oxydantes	Pas de données disponibles
9.2 Autres informations	Pas de données disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Stable en conditions normales d'utilisation
10.2 Stabilité chimique	Pas de données disponibles
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Génération de vapeurs dangereuses lors de la décomposition thermique.
10.4 Conditions à éviter	Températures élevées
10.5 Matières incompatibles	Aucune
10.6 Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie, possibilité de dégagement de : dioxyde de carbone (CO ₂), de produits chlorés, d'oxydes d'azote, de phosgène (COCl ₂), hydrocarbures

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Sur substance : linuron

Toxicité pour la reproduction	Cat. 3 (R62) – Cat. 2 (R61) : H 360 Df
Cancérogénicité	Cat. 3 (R40) : H351
Toxicité spécifique pour certains organes cibles	R48/22 : H373

Sur mélange

Général	Susceptible de provoquer le cancer Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
Toxicité aiguë par voie orale	DL ₅₀ > 2000-5000 mg/kg p.c. [OECD 423]
Toxicité aiguë par voie cutanée	DL ₅₀ > 2000 mg/kg p.c. [OECD 402]
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'effet irritant ou corrosif [OECD 404]
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Légère irritation mais pas d'effets corrosif [OECD 405]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 6 EU+BE+LU	
	Date: 12/03/2014	
Remplace : 30/10/2012		
Date d'impression: 08/04/2014		
LINGO®	Page: 6/9	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas de réaction identifiée de sensibilisation (cobaye) [OECD 406]

SECTION 12: Informations écologiques (*)

12.1. Toxicité	<p>Sur substance active/mélange : Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme</p> <p>Toxicité aiguë</p> <p>Poisson : <i>truite arc-en-ciel</i> (96h) CL₅₀=5,4 mg/L</p> <p>Crustacés : <i>Daphnia magna</i> (48h) CE₅₀=9,3 mg/L</p> <p>Algues/plantes aquatiques : <i>Scenedesmus subspicatus</i> (72h) CE₅₀=0,193 mg/L</p> <p>(À long terme) toxicité chronique :</p> <p>Algues/plantes aquatiques : <i>Scenedesmus subspicatus</i> (72h) E_rC₅₀=0.015 mg/L E_bC₅₀=0.049 mg/L</p>
12.2. Persistance et dégradabilité	<p>Linuron : pas facilement biodégradable</p> <p>Clomazone : demi-vie (eau) = 1,5-7 jours demi-vie (sol) = 24-84 jours</p>
12.3. Potentiel de bioaccumulation	<p>Clomazone : Coefficient de partage octanol/eau = 2,5</p> <p>Clomazone : FBC (Facteur de Bioconcentration) = 27-40</p>
12.4. Mobilité dans le sol	Pas de données
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas de données
12.6. Autres effets néfastes	Pas de données

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Procédure d'élimination des déchets	Empêcher la dispersion. Evacuer le déchet vers un incinérateur adapté. Conformément à la réglementation nationale ou locale.
Déchets des résidus	Procéder à la séparation des déchets. Evacuer en tant que déchet chimique, conformément à la réglementation nationale ou locale.
Emballage contaminés	Procéder à la séparation des déchets d'emballage. Evacuer en tant que déchet chimique, conformément à la réglementation nationale ou locale.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport routier (RID/ADR)	
Nom d'expédition correct	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, Liquide, n.s.a. (Linuron)
Numéro ONU	3082
Classe(s) de danger pour le transport	90
Etiquette de danger	9
Classe	9
Code	M6
Groupe d'emballage	III
Transport par mer (IMO/IMDG)	
Nom d'expédition correct	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, Liquide, n.s.a. (Linuron)
Numéro ONU	3082
Classe(s) de danger pour le transport	90
Groupe d'emballage	III
EMS	F - A, S - F
Dangers pour l'environnement	Yes
Transport aérien (OACI/IATA)	
Nom d'expédition correct	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, Liquide, n.s.a. (Linuron)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 6 EU+BE+LU	
	Date: 12/03/2014	
Remplace : 30/10/2012		
Date d'impression: 08/04/2014		
LINGO®	Page: 7/9	

Numéro ONU 3082
 Classe 9
 Groupe d'emballage III

SECTION 15: Informations réglementaires (*)

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Pas de données

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données

SECTION 16: Autres informations (*)

Classification et l'étiquetage – Belgique – selon DSD/DPD

N° d'agrément 9760P/B
 Symbole(s) de danger T, N
 Phrases R
 R40 : Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
 R48/22 : Risque d'effets graves pour la santé en cas prolongée.
 R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.
 R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S
 S1/2 : Conserver sous clef et hors de portée des enfants
 S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour
 S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
 S23 : Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols.
 S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
 S45 : En cas d'accidents ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
 S53 : Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant.
 S61 : Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Classification et l'étiquetage – Belgique – selon CLP

Pictogramme de danger GHS08 et GHS09
 Mention d'avertissement : Danger

Phrases H
 H351 – Susceptible de provoquer le cancer
 H360 Df – Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité
 H373 – Peut provoquer des lésions aux organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
 H410 – Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme

Phrases P
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
 P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 6 EU+BE+LU	
	Date: 12/03/2014	
	Remplace : 30/10/2012	
Date d'impression: 08/04/2014		
LINGO®	Page: 8/9	

Phrases EUH	<p>l'allaitement. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation nationale</p>
Phrases SP	<p>EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement</p> <p>SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPE3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive) SPo2 : Laver tous les équipements de protection après utilisation</p>

Classification et l'étiquetage - Luxembourg - selon DSD/DPD	
N° d'agrément	L01882-118
Symbole(s) de danger	N, T
Classement toxicologique	Classe A
Phrases R	<p>R40 : Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion. R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R62 : Risque possible d'altération de la fertilité.</p>
Phrases S	<p>S1 : Conserver sous clé. S2 : Conserver hors de la portée des enfants. S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. S23 : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant). S35 : Ne se débarrasser de ce produit et de son emballage qu'en prenant toutes précautions d'usage. S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. S53 : Éviter l'exposition et se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.</p>
Phrases SP	<p>SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. SPE3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive) SPo2 : Laver tous les équipements de protection après utilisation</p>

Classification et l'étiquetage - Luxembourg - selon CLP
Voire la Belgique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Version 6 EU+BE+LU	
	Date: 12/03/2014	
	Remplace : 30/10/2012	
LINGO[®]		
	Date d'impression: 08/04/2014	
	Page: 9/9	

Abréviations :

Phrases R

R8 : Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R36 : Irritant pour les yeux
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Phrases H

H272 : Peut aggraver un incendie; comburant.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 : Provoque une grave irritation oculaire.
H332 : Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classe:

Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë catégorie 4
Aquatic Acute 1 : Toxicité aquatique aiguë catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique chronique catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique chronique 2
Carc. 2 : Cancérogénicité catégorie 2
Eye Irrit 2 : Irritation des yeux catégorie 2
Ox Liq 2 : Liquide oxydant catégorie 2
Repro 1B : Toxicité pour la reproduction catégorie 1B
Skin Irrit 2: Irritation de la peau catégorie 2
STOT RE 2 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) catégorie 2
STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée catégorie 3

Sources des données utilisées :

Dossier Belchim Crop Protection NV/SA
SDS-sheets of ingredients
Database ESIS

Marque déposée:

Lingo® est une marque déposée de Belchim Crop Protection

Mise à jour:

Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page).
Les sous-titres et les textes modifiés par rapport à la version antérieure, sont marqués d'un astérisque (*)

Dénégation de responsabilité. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au EC Règlementation 1907/2006 (REACH) et son ajustement 453/2010, Directive 67/548/EEG, 1999/45/EG (DSD/DPD) et EC Règlementation 1272/2008 (CLP) en EC Règlementation 1107/2009 (PPP).

Fin du document.